



COMMUNIQUE DE PRESSE:

Condamnation de Max-André PICK :

Réaction du groupe écologiste au Département du Nord

Lille, le 27 novembre 2025,

Suite au verdict de la Cour de cassation du procès des membres de la majorité municipale de la ville de Roubaix intervenu ce mercredi 26 novembre 2025, Max-André PICK, conseiller départemental et ancien vice-président au finances du Département, a été définitivement condamné pour escroquerie en bande organisée et abus de confiance ou recel.

Max-André PICK doit être déclaré démissionnaire par la préfecture pour ses mandats de conseiller municipal et de conseiller départemental du canton de Roubaix-1.

Malgré ces faits graves, il n'a jamais été déjugé par le président Poiret et sa majorité départementale.

Le groupe écologiste a dénoncé sa nomination à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) de l'arrondissement de Lille le 31 mars 2025.

Nous regrettons que la majorité départementale n'ait pas pris ses responsabilités suite à la condamnation en première instance et décidé de nommer Max-André PICK à cette instance, le gardant ainsi pleinement intégré dans la majorité départementale.

La probité est une condition essentielle du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Contact presse:

Martin Besnier, secrétaire général du groupe écologiste au Département du Nord
0781500646 - martin.besnier@lenord.fr